

CAPN AGENTS TECHNIQUES

RECRUTEMENT SANS CONCOURS DU 2 FÉVRIER 2022



Cette CAP se tient une semaine après le 27 janvier, journée d'appel à la mobilisation pour une augmentation des salaires, pensions et minimas sociaux.

Dans la Fonction Publique, le gel du point d'indice impacte le pouvoir d'achat des agents déjà mis à mal par les augmentations incessantes notamment des tarifs de l'énergie, du carburant, des produits d'alimentation etc. alors que les plus riches s'enrichissent toujours plus.

Les récentes primes ne suffisent pas et ne sont pas la réponse adaptée, l'État devrait montrer l'exemple et en finir avec le blocage de nos rémunérations.

Après de longs mois de crise, les élections présidentielles approchant, la surenchère aux suppressions de fonctionnaires est reprise de plus belle par des candidats déclarés ou potentiels. Toujours considérés comme un coût, responsables de l'augmentation des dépenses et de la dette publique, le nombre de fonctionnaires reste visiblement la seule variable d'ajustement. Pourtant, la période que nous vivons n'a jamais mis autant en évidence le manque criant de personnels dans les différents champs de la fonction publique.

La DGFiP a tenu un rôle majeur dans la continuité du service public depuis le début de la crise sanitaire et pourtant, ce sont encore près de 1500 emplois qui sont supprimés.

La CGT Finances publiques revendique depuis toujours le maintien de tous les emplois et les missions au sein de la DGFiP, en lieu et place des externalisations des missions et de la contractualisation des emplois.

Les missions de logistique, de sécurité et d'entretien effectuées par les agents techniques, plus encore dans cette période, sont particulièrement indispensables et pourtant, les directions locales n'hésitent pas à les supprimer.

Elles accélèrent même leur politique de destruction des emplois et d'externalisation de ces missions.

En effet, sans même attendre le départ en retraite d'un agent ou sa mutation, des directions locales ont décidé en ce début d'année de :

➔ Supprimer délibérément l'emploi de gardien concierge à Brive.

A ce propos, la direction locale demande quand même à l'agent concerné de continuer à fermer le bâtiment le soir !?

➔ Supprimer délibérément le dernier emploi d'agent technique en Ariège.

A ce propos, dès lors qu'il n'existe plus d'emploi d'agent technique dans un département, que devient l'agent concerné et ses collègues déjà en surnombre, où et pourquoi faire ?

Ces suppressions d'emplois sont souvent réalisées dans l'omerta puisqu'elles se font au niveau local sans être fléchées spécifiquement par la DG.

Pouvez-vous nous dire combien d'emplois d'agents techniques sont supprimés en 2022, où et sur quelles missions/structures ?

Au travers de cette déclaration liminaire, la CGT Finances Publiques revendique donc un fléchage spécifique des emplois d'agents techniques au sein de la catégorie C.

Dans le même temps, vous avez publié, sur Ulysse le 26 janvier, le nom des 17 agents titularisés comme agents techniques. Certes, mais sans aucune indication sur la nature de leur mission. Nous ne pouvons que préjuger d'un détournement, par les directions locales, de la circulaire d'emploi des agents techniques.

Nous vous demandons de bien vouloir nous indiquer la mission technique retenue pour chaque agent concerné par cette titularisation.

Pour les agents recrutés par voie de PACTE, la CGT rappelle qu'elle est fermement opposée aux modalités de ce type de recrutement sans concours. Nous dénonçons l'arbitraire de ces procédures face au manque de lisibilité sur les critères que retient l'administration pour les modalités de sélection, pour les prolongations en stage probatoire, voire les licenciements, hors de tout cadre paritaire.